

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



Technicien de l'intervention sociale et familiale

Certification professionnelle conduisant au Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale
et familiale - Niveau 4

Certificateur : DREETS Grand-Est

Date d'enregistrement de la fiche RNCP 39680 le 25.10.2024 / échéance au 31.12.2028

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39680/>



Octobre 2025

L'offre de formation correspond à la date de mise à jour indiquée

Contexte et organisation de la formation

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) est un travailleur social dont l'intervention s'appuie sur l'accompagnement socio-éducatif des personnes ou de la sphère familiale dans une logique de parcours. Il intervient en conduisant des actions individuelles et collectives à toutes les étapes du projet personnalisé de la personne ou de la famille pour favoriser l'autonomie et l'inclusion à la vie sociale et citoyenne.

Lors de circonstances particulières comme un décès, une grossesse pathologique, une situation de handicap, des difficultés sociales, etc., il apporte son aide et son soutien en veillant au respect de l'expression de la demande de la personne ou de la famille. Il accompagne les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou d'exclusion en intervenant à leur domicile habituel ou de substitution.

Auprès de la famille, il contribue à accompagner le(s) parent(s) ou le(s) futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale lors de l'accueil de l'enfant ou du jeune. Il intervient également dans les situations de modification importante de la vie (divorce, grossesse pathologique, naissance, maltraitance, placement de l'enfant ou du jeune, etc.). Pour ce faire, il mobilise les actes de la vie quotidienne et/ou leurs apprentissages. Dans le cadre de la protection de l'enfance, il peut être amené à assurer le bon déroulement de visites en présence de tiers.

Le référentiel professionnel est composé de trois blocs de compétences au sein desquels une compétence de communication est associée.

La formation préparant au diplôme d'Etat de TISF peut se réaliser dans le cadre :

- ✓ D'une **démarche d'acquisition de la certification globale** des trois blocs de compétences pour un total de 2000 heures de formation réalisables sur une amplitude maximale de 24 mois, soit un total de 950 heures de formation théorique et de 1050 heures de formation pratique.
- ✓ D'une **démarche d'acquisition de blocs de compétences** :
 - Bloc 1 : le domaine de formation 1 est composé de 420 heures de formation théorique et 455 heures de formation pratique
 - Bloc 2 : le domaine de formation 2 est composé de 380 heures de formation théorique et 420 heures de formation pratique
 - Bloc 3 : le domaine de formation 3 est composé de 150 heures de formation théorique et 175 heures de formation pratique

Des allègements et/ou des dispenses de formation théorique ou de formation pratique et/ou des dispenses de certification peuvent être accordés. En cas de non-possibilité d'allègement(s) et/ou de dispense(s), le candidat se verra proposer un parcours de formation théorique et pratique complet.

Avec quelques années d'expérience et/ou des formations complémentaires, le TISF diplômé d'Etat peut évoluer vers d'autres métiers du social tels que moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale ... Il peut aussi poursuivre par une formation supérieure pour préparer un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) et/ou un Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement Social (CAFDES).

Prérequis et conditions d'admission

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

Deux conditions d'accès à la formation sont à distinguer en fonction de la situation des candidats :

1. A la suite du dépôt de leur dossier de candidature auprès de l'IRTS CA, **sont admis de droit en formation** :
 - Les candidats lauréats de l'Institut de l'engagement ;
 - Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'un établissement et service social et médico-social ;
 - Les candidats ayant acquis un ou plusieurs domaines de compétences relevant du diplôme d'Etat de TISF selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006 ;
 - Les candidats ayant acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de TISF relevant de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024.
2. Pour les autres candidats, à la suite du dépôt de leur dossier de candidature puis d'un **entretien de sélection**, les candidats inscrits dans une démarche de certification globale ou d'acquisition de blocs de compétences sont admis à l'entrée en formation après validation de l'avis de la commission d'admission par le directeur de l'IRTS CA ou son représentant.

Modalités et délai d'accès

La formation est accessible par différentes voies d'accès. Les inscriptions doivent être effectuées dans les délais précisés ci-dessous.

- ✓ **Formation initiale** : Cette modalité est destinée aux **personnes visant un premier diplôme dans le secteur du travail social**.
 - **Étudiants** : l'inscription s'effectue via Parcoursup, à partir du mois de janvier pour une rentrée en septembre.
 - **Salariés et demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle ou salariés faisant fonction de TISF** : l'inscription se fait directement sur le site internet de l'établissement, également à partir de janvier pour une rentrée en septembre.
- ✓ **Formation continue** : Cette modalité est destinée aux **personnes ayant déjà acquis un premier diplôme dans le secteur du travail social**.
 - **Salariés et demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle ou aux salariés faisant fonction de TISF** : cette modalité d'accès se fait par inscription en ligne à partir de janvier, pour une entrée en formation en septembre.
- ✓ **Apprentissage**
 - Les inscriptions débutent à compter de la validation de l'entretien de positionnement. La rentrée est prévue au mois de septembre.

✓ **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

- Cette modalité est destinée aux demandeurs d'emploi ou aux salariés en reconversion professionnelle ou aux salariés faisant fonction de TISF.

À partir de la réception du courrier de recevabilité, un délai de six mois est observé avant le démarrage de l'accompagnement.

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation doivent amener les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou dans une démarche d'acquisition de bloc(s) de compétences à :

- ✓ « *Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours* » (bloc 1)
- ✓ « *Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale* » (bloc 2)
- ✓ « *S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours* » (bloc 3)

Certification

La formation est diplômante, sanctionnée par une certification et une attestation de fin de formation. Le diplôme d'Etat de TISF est délivré par le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. La certification s'organise par blocs de compétences.

Deux épreuves sont organisées par le centre de formation :

- ✓ Bloc 1 « *Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours* »
La rédaction d'une note de réflexion portant sur le parcours de formation et la soutenance orale permettant d'explicitier et d'approfondir la note de réflexion.
- ✓ Bloc 3 « *S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours* »
Une épreuve écrite sur table consistant à produire une analyse à partir d'une étude de cas portant sur une situation de coopération professionnelle possiblement rencontrée en situation professionnelle.

Une épreuve est organisée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Grand-Est (DREETS) :

- ✓ Bloc 2 « *Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale* »
L'élaboration d'un dossier de pratiques professionnelles rendant compte de la contribution du candidat au soutien dans l'exercice de la fonction parentale et analysant son positionnement professionnel puis la soutenance orale permettant d'explicitier et d'approfondir les éléments du dossier.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, la formation est basée sur un principe d'alternance intégrative entre la formation théorique et pratique. Elle est articulée en transversalité avec d'autres formations et les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Conférences/Séminaires/Journées d'études
- ✓ Analyse de la pratique professionnelle
- ✓ Travaux pratiques
- ✓ Médiations éducatives et culturelles
- ✓ Mobilités à l'international
- ✓ Apports théoriques spécifiques et transversaux
- ✓ Témoignages par des pairs formateurs
- ✓ Savoirs expérientiels
- ✓ Exposés et des analyses de situations
- ✓ Visite lors de la formation pratique
- ✓ Espaces numériques collaboratifs
- ✓ Plateformes pédagogiques (Altissia, perfectionnement en langues étrangères et Projet Voltaire, remise à niveau en français)
- ✓ Exercices d'écriture et de productions d'écrits professionnels
- ✓ Mises en situation lors d'immersions
- ✓ Préparations aux épreuves certificatives
- ✓ Accompagnement personnalisé

Evaluation qualitative

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réunion avec les référents professionnels ;
- ✓ Réajustement permanent ;
- ✓ Réunions pédagogiques (par filière, par entité) ;
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan intermédiaire/ final / collectif
- ✓ Questionnaire d'évaluation de la formation par les parties prenantes ;
- ✓ Rapport d'activités

De plus, dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

Equipe pédagogique

Des responsables d'axes transversaux :

- ✓ Malik Guillon : responsable de l'axe 1 « L'Etre humain, un sujet en interaction ».
- ✓ Ludivine Mariot : responsable de l'axe 2 « La personne et sa santé : besoins et potentialités ».
- ✓ Laëtitia Sibaud El Ouardy : responsable de l'axe 3 « La société, le groupe, l'individu avec ses appartenances et ses ruptures ».
- ✓ Thomas Baudart : responsable de l'axe 4 « Le citoyen, acteur engagé dans le « faire ensemble » sur un territoire.
- ✓ Michel Boudjemaï : responsable de l'axe 5 « Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale ».
- ✓ Nicolas Perrein : responsable de l'axe 6 « Recherche et international ».
- ✓ Catherine Fourdrignier : responsable de l'axe 7 « Elaboration de démarches professionnelles ».

Une équipe pédagogique :

- ✓ Isabelle Houpy : responsable de la formation
- ✓ Aude Fréal : formatrice référente de parcours
- ✓ Blandine Danau : assistante pédagogique
- ✓ Virginie Baquet : assistante en charge de la scolarité

Coûts de la formation

Frais d'admissions : 125 euros

Coûts d'inscription et pédagogiques : le devis est consultable sur le site internet de l'IRTS CA

<https://irtsca.fr/nos-formations/formations-initiales-en-travail-social/technicien-de-l-intervention-sociale-et-familiale/>

Une prise en charge respective au statut des apprenants peut être applicable. Se renseigner auprès du service admission.

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : Stéphane Fournal
- Directrice de la pédagogie et des formations : Simone Fond
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.28
- Contact : Blandine Danau blandise.danau@irtsca.fr
- Contact admission : Aurore Thouvenot aurore.thouvenot@irtsca.fr
- Site internet : www.irtsca.fr